Annexes

Annexe 1 : FICHES ACTIONS
Annexe 2 : LISTE DES PARTENAIRES
Annexe 3 : GLOSSAIRE

Contrat local de santé du Pays vendômois

FICHES ACTIONS

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°1.1.a : Soutenir la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le territoire

Porteur du projet: *Fédération URPS Centre Val de Loire*

Axe stratégique	**Renforcer et soutenir le développement de l'organisation des soins sur le territoire**	
Objectif opérationnel	**Améliorer l'organisation des soins à l'échelle du territoire**	
Besoins identifiés	• Organiser la prise en charge des soins non programmés • Fluidifier et sécuriser le parcours de soins • Elaborer un projet de santé global • Développer la démographie médicale • Favoriser une équité territoriale de santé	
Description de l'action	Faire émerger et formaliser un nouveau mode d'organisation pour les professionnels de santé. Démarche territoriale et populationnelle à l'initiative des professionnels de santé libéraux de 1er et 2nd recours pour favoriser l'organisation des parcours de santé et répondre à d'autres enjeux structurants : l'accès aux soins, les conditions d'exercice des professionnels, l'attractivité du territoire. Concrétisation dans le cadre de la formalisation d'un projet de santé et l'adhésion à l'accord conventionnel interprofessionnel par un contrat signé avec la CPAM et l'ARS.	
Population cible	Population de la communauté de communes de Pays vendômois	
Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Fédération URPS Centre Val de Loire	Moyens engagés : Un poste de coordinatrice territoriale
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Professionnels de santé libéraux du territoire • Centre hospitalier de Vendôme • Clinique du Saint Cœur • Association PAÏS	Moyens engagés : En cours de formalisation
Sources de financement potentielles	• L'URPS Centre Val de Loire • Les établissements de coopération intercommunale du territoire • L'ARS • La CPAM • Le Conseil régional : aide au démarrage de 20 000 € (CRST)	
Calendrier prévisionnel	A déterminer lors de la formalisation de la CPTS par les professionnels de santé	

Evaluation (Indicateurs)	Association créée, projet de santé validé par l'ARS et CPTS intégrée dans le dispositif de l'ACI.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Etre attentif au nombre de professionnels impliqués dans la démarche • Articulation avec les autres dispositifs du territoire

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 1.2.a : Soutenir la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) et le développement des Maisons de santé Pluridisciplinaires du territoire

Porteurs du projet: *Communauté d'agglomération Territoires vendômois*

Axe stratégique	**Renforcer et soutenir le développement de l'organisation des soins sur le territoire**
Objectif opérationnel	**Soutenir le développement des exercices regroupés/Coordonnés**
Besoins identifiés	• Lutter contre l'isolement des professionnels de santé • Développer de nouvelles offres de soins de proximité • Maintenir une offre de soins permanente • Favoriser l'émergence de lieu de stage pour les étudiants en santé • Favoriser la venue de professionnels de santé sur le territoire • Lutter contre la désertification médicale en milieu rural
Description de l'action	Une MSPU sera implantée sur la commune de Vendôme pour la population de la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Elle sollicitera une labellisation Universitaire de la MSP avec l'accueil d'un chef de clinique en médecine générale, d'externes, d'internes de médecine générale et d'étudiants pour les autres professions para médicales (infirmière, sage-femme, masseur kinésithérapeute). Le projet immobilier est porté par la communauté d'agglomération territoires vendômois. L'objectif principal est de répondre à la demande des patients en organisant un recours en soins premiers coordonnés et permanents, dont la prise en charge des soins non programmés et la proposition d'un accompagnement social, si besoin avec l'intervention de travailleurs sociaux au sein de la structure. L'intégration d'autres professionnels paramédicaux permettra de développer les soins en coordination et de faciliter l'accès aux soins despatients. De plus, le travail en pluri disciplinarité permettra de participer à des actions de santé publique. Composition envisagée : • 4 médecins généralistes • 3 masseurs kinésithérapeutes • 2 infirmières ASALEE • 1 psychologue clinicienne • 2 sages-femmes • 4 infirmières libérales Et plusieurs professionnels sont en cours de recrutement : • 1 pédicure • 1 podologue • 1 psychologue clinicienne • Des orthophonistes • Des ophtalmologues • 1 médecin généraliste chef de clinique au 1er novembre 2019 • Un assistant médical D'autres actions sont également envisagées :

	➢ Un agrandissement de la MSP de Saint Amand Longpré ➢ Un déploiement des professionnels des MSP existantes et de la MSPU dans les secteurs ruraux en déficit de professionnels de santé (pôle de santé, consultations avancées...)	
Population cible	La population de la communauté d'agglomération Territoires vendômois	
Zone géographique cible	Le territoire de la communauté d'agglomération Territoires vendômois, soit un bassin de population de 57 038 habitants (population légale INSEE 1er janvier 2017)	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : • La communauté d'agglomération Territoires vendômois • Cabinet de groupe du 30 rue de Courtiras à Vendôme	Moyens engagés : • Moyens humains • Moyens financiers
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Professionnels de santé libéraux • Partenaires médico-sociaux et sociaux • ARS Centre Val de Loire • Conseil départemental de Loir et Cher • CPAM	Moyens engagés : Non déterminé
Sources de financement potentielles	• Communauté d'agglomération Territoires vendômois • Région Centre Val de Loire (CRST-CPER) • Conseil départemental de Loir et Cher • CPAM • Etat	
Calendrier prévisionnel	Ouverture de la MSPU prévue en 2020	
Evaluation (Indicateurs)	➢ Satisfaction des patients, avec la création d'un « comité patient » Dans le cadre de l'ACI, la MSPU validera, au minimum, les indicateurs socles définis par l'ARS ; ➢ Nombre d'exercices regroupés créés en zone rurale.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Manque de professionnels • Retard dans la mise en œuvre des travaux de construction	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 1.3.a : Définir une politique d'accueil harmonisée des professionnels de santé et des exercices regroupés

Porteur du projet: *Les établissements publics de coopération intercommunale du Pays vendômois*

Axe stratégique	**Renforcer et soutenir le développement de l'organisation des soins sur le territoire**
Objectif opérationnel	**Favoriser le développement de la démographie médicale**
Besoins identifiés	• Augmenter le nombre de professionnels de santé sur le territoire • Donner une meilleure lisibilité de la procédure d'accueil des professionnels de santé en exercices regroupés et coordonnés • Favoriser une équité dans la politique d'accueil des professionnels de santé et exercices regroupés et coordonnés • Identifier des lieux ressources pour faciliter l'accès à l'information liée à la démographie médicale • Informer les élus sur les démarches engagées sur le territoire liées à l'installation de professionnels de santé • Sensibiliser les élus du territoire à la promotion de la santé • Favoriser la mise en réseau des professionnels de santé • Valoriser l'attractivité du territoire • Favoriser la mise en place des services sanitaires sur le territoire
Description de l'action	• Faire un état des lieux sur la politique d'accueil des professionnels de santé sur le territoire • Faire un état des lieux de la politique d'accueil des MSP et exercices regroupés du territoire • Organiser des temps d'information lors des conseils des maires ou des conseils communautaires sur les missions du comité de veille et de coordination sur la démographie médicale et sur des notions liées à la promotion de la santé. L'animatrice territoriale se chargera du recensement des besoins auprès des élus du territoire en matière d'informations liées à la promotion de la santé et de la logistique concernant la mise en place des temps d'information. Le comité de veille et de coordination sur la démographie médicale regroupe l'ARS, la CPAM, la Préfecture, le Conseil Départemental, l'Ordre des Médecins et le Conseil Régional. Son rôle est de définir et suivre des indicateurs d'alerte à l'aide de requêtes ciblées, de fournir une analyse qualitative pour la révision du zonage, et la définition de plans d'actions, d'assurer une circulation de l'information sur les faits marquants du territoire, de déterminer les priorités d'actions, et de coordonner les actions entre institutions. • Définir une politique d'accueil harmonisée des professionnels de santé et exercices regroupés.

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">• Créer un guichet unique d'accueil à destination des étudiants et des professionnels de santé spécifique au territoire du Pays vendômois (une articulation avec le guichet d'accueil du Conseil départemental sera nécessaire)
• Organiser une soirée d'accueil des étudiants et professionnels de santé deux fois par an, à chaque début de cycle de stage des étudiants en santé sur le territoire du Pays vendômois, en associant notamment les élus départementaux.</td></tr>
<tr><td>Population cible</td><td colspan="2">• Professionnels de santé
• Etudiants en santé</td></tr>
<tr><td>Zone géographique cible</td><td colspan="2">Le territoire du Pays vendômois</td></tr>
<tr><td>Identification du responsable de l'action</td><td>Structure identifiée :
Les établissements publics de coopération intercommunale du Pays vendômois</td><td>Moyens engagés :
• Temps coordinatrice territoriale du CLS du Pays vendômois</td></tr>
<tr><td>Autres acteurs à mobiliser</td><td>Structures identifiées :
• Région Centre Val de Loire
• Délégation ARS du Loir et Cher
• Conseil départemental de Loir et Cher
• Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)
• Ordre des médecins 41
• CPTS, URPS Centre Val de Loire
• Centre hospitalier Vendôme-Montoire
• MSP et centres de santé du territoire
• Comité de veille et de coordination sur la démographie médicale de Loir et Cher
• FRAPS
• Associations d'étudiants en santé, Faculté de médecine de Tours
• Office du Tourisme de Vendôme...</td><td>Moyens engagés :
Non déterminé</td></tr>
<tr><td>Sources de financement potentielles</td><td colspan="2">Les établissements publics de coopération intercommunale du Pays vendômois</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td colspan="2">• Démarrage des groupes de travail en 2020</td></tr>
<tr><td>Evaluation (Indicateurs)</td><td colspan="2">• A définir lors de la mise en place des groupes de travail
• Nombre de participants aux soirées</td></tr>
<tr><td>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</td><td colspan="2">• Manque d'équité de traitement
• Risque de conflits entre les parties prenantes
• Articulations à faire avec les dispositifs ARS existants (Paps...)</td></tr>
</table>

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Actions n° 2.1.a : <u>Développer une instance spécifique aux actions de prévention : coordination, programmation et communication</u>

Porteur du projet: *Animatrice territoriale du CLS du Pays vendômois*

Axe stratégique	**Favoriser et développer des actions de prévention à l'échelle du territoire**	
Objectif opérationnel	**Coordonner l'organisation des actions de prévention pour favoriser une équité de territoire et réduire les inégalités en santé**	
Besoins identifiés	• Manque de lisibilité de l'offre en actions de prévention sur le territoire • Manque d'équité sur la programmation des actions de prévention (différences milieu urbain et milieu rural) • Besoin d'innovation en matière de communication sur la programmation des actions de prévention • Manque de lisibilité sur les orientations stratégiques des décideurs et financeurs en matière de prévention • Manque de lisibilité et d'informations sur les appels à projets en prévention et promotion de la santé	
Description de l'action	Créer une instance de réflexion et de travail sur le thème de la prévention et de la promotion de la santé. Les objectifs de ce groupe seront : • Faire un état des lieux et un recensement de l'ensemble des actions de prévention en lien avec les objectifs opérationnels du CLS du Pays vendômois ; • Etablir une cartographie des actions de prévention ; • Travailler sur une programmation adaptée aux besoins du territoire (thèmes, objectifs, lieux...) ; • Travailler sur l'articulation des différents dispositifs existants en matière de prévention et promotion de la santé ; • Proposer une formation aux professionnels et aux associations du territoire sur la littératie en santé (FRAPS, antenne du Loir et Cher) ; • Travailler sur l'innovation en matière de communication sur la prévention et la promotion de la santé. Cette instance sera créée en coordination et en articulation avec les instances existantes qui interviennent dans ce domaine : • Vivre autonome 41, Conseil Départemental de Loir et Cher ; • Conférence des financeurs ; • Plateforme territoriale d'appui ; • FRAPS de Loir et Cher ; • Observatoire du territoire, pilote 41. Elle aura une visée locale.	
Population cible	Les professionnels et structures sociales et médico-sociales du territoire du Pays vendômois	
Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CLS du Pays vendômois	Moyens engagés : • Temps coordinatrice territoriale du CLS

Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Délégation ARS du Loir et Cher • Education nationale • Vivre autonome 41, conseil départemental de Loir et Cher ; • Conférence des financeurs ; • Plateforme territoriale d'appui ; • Education nationale ; • FRAPS de Loir et Cher ; • Observatoire du territoire, pilote 41. • L'ensemble des acteurs en prévention et promotion de la santé du territoire du Pays vendômois	Moyens engagés : Non déterminé
Sources de financement potentielles	Cette action ne nécessite pas de financements.	
Calendrier prévisionnel	• Constitution du groupe en fin d'année 2019 ; • Le calendrier sera défini par le groupe.	
Evaluation (Indicateurs)	• Installation de l'instance • Equité de territoire à travers la cartographie des actions engagées	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Nombre important de partenaires engagés dans la mise en place d'actions de prévention ;	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°2.2.a : Mieux repérer les fragilités

Porteur du projet: ***MAIA Beauce vendômois, Conseil Départemental de Loir et Cher***

Axe stratégique	**Favoriser et développer des actions de prévention primaire et secondaire à l'échelle du territoire**
Objectif opérationnel	**Agir pour la santé des personnes âgées, des personnes handicapées et des aidants**
Besoins identifiés	• Fluidification du parcours ville/hôpital • Repérage du risque de perte d'autonomie et/ou de son aggravation (hors cas d'urgence) • Favoriser l'efficience du parcours de vie des personnes fragiles en agissant sur la santé des personnes âgées et des aidants • Favoriser une lisibilité du parcours • Identifier le plus tôt possible les personnes à risques en mobilisant les ressources existantes ou en développant des liens et des ressources subsidiaires en les expérimentant
Description de l'action	• Déterminer les acteurs du territoire compétents pour travailler sur le repérage des fragilités chez les personnes de plus de 60 ans et de leurs aidants compétents pour faire des bilans de fragilité (SAAD, SPASAD, SSIAD, SAMSAH...) • Déployer l'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation (Anesm) à l'ensemble des structures et acteurs identifiés • Former les professionnels des structures identifiées à l'utilisation de l'outil de repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation qui permet de repérer un changement de comportement et/ou l'environnement de la personne accompagnée et/ou de son aidant • Permettre une remontée immédiate des situations à risque aux responsables des structures dans le but d'ajuster l'accompagnement et/ou éventuellement de réadapter le projet personnalisé. • Assurer une traçabilité des informations • Prévenir le risque de perte d'autonomie ou son aggravation • Favoriser la création d'un parcours de traitement de l'information Émetteur / récepteur ;
Population cible	Les personnes âgées et/ou handicapées avançant en âge accompagnées par un service d'aide et de soins à domicile ainsi que leurs aidants

Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : MAIA Beauce vendômois/ Conseil Départemental 41	Moyens engagés : • Personnels MAIA Beauce vendômois
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • CIAS Territoires vendômois • SSIAD et SAAD privés et associatifs du territoire du Pays vendômois • Centre hospitalier de Vendôme-Montoire • Médecins généralistes • URPS/CPTS de Vendôme • DAC Santé Escale • Groupement hospitalier de territoire (GHT) • Conseil départemental de Loir et Cher (Vivre autonome 41, MDCS de Vendôme, service APA et PCH, RAPT...) • Equipe régionale vieillissement et maintien de l'autonomie (ERVMA)	Moyens engagés : • Temps de formation des professionnels engagés
Sources de financement potentielles	• Conférence des financeurs • CNSA (Section IV) • ARS	
Calendrier prévisionnel	Dernier trimestre 2019 : • Réunion de cadrage /Validation de la feuille de route • Établissement d'un premier circuit • Présentation des outils /formation (compagnonnage des professionnels) Premier semestre 2020 : • Début de l'expérimentation • Réévaluation continue jusqu' à l'obtention d'un circuit validé	
Evaluation (Indicateurs)	Indicateurs : • Nombre de structures inscrites dans la démarche • Nombre d'outils utilisés • Efficacité du circuit de transmission • Retours d'expériences des acteurs • Taux de satisfaction des professionnels / contraintes	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Implication des acteurs • Appropriation des outils et de la démarche • Validation et financement par les tutelles • Transparence / partage des informations	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 2.2.b : Favoriser la création de Jardins de soins, Parcours de motricité

Porteur du projet: *Animatrice du CLS du Pays vendômois*

Axe stratégique	**Favoriser et développer des actions de prévention à l'échelle du territoire**	
Objectif opérationnel	**Agir pour la santé des personnes âgées, personnes handicapées et des aidants**	
Besoins identifiés	• Maintien des capacités restantes (capacités fonctionnelles) • Intégration des familles • Formation du personnel et des professionnels du territoire	
Description de l'action	• Développement et création de jardins de soins dans des EHPAD et des établissements pour personnes handicapées sur le territoire du Pays vendômois ; • Mise en place de temps d'information pour les résidents, les clients et les familles • Mise en place de temps de formation à destination des professionnels et des bénévoles associatifs	
Population cible	• Les résidents d'EHPAD • Les personnes handicapées • Les familles • Les professionnels • Les bénévoles	
Zone géographique cible	Territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Animatrice du CLS du Pays vendômois	Moyens engagés : • Moyens humains • Moyens financiers
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Les jardins de Chaumont sur Loire • Le Centre hospitalier de Vendôme-Montoire • L'ensemble des EHPAD du territoire • L'ensemble des établissements accueillant des personnes handicapées • Le Lycée horticole de Blois et Montoire • Partenaires médico-sociaux du territoire intervenant auprès des personnes âgées et leurs familles • Associations d'usagers	Moyens engagés : A définir

Sources de financement potentielles	• ARS Centre val de Loire • Conseil départemental de Loir et Cher • Fondations • Mécénat
Calendrier prévisionnel	Démarrage début 2020
Evaluation (Indicateurs)	• Nombre de jardins mis en place • Nombre de professionnels formés • Nombre de bénéficiaires
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• La recherche de financements adaptés

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°2.3.a : Renforcer la coordination des acteurs dans la lutte contre les violences faites aux femmes

Porteur du projet: *Direction du Vivre ensemble et Politique de la ville, Communauté d'agglomération Territoires vendômois*

Axe stratégique	**Favoriser et développer des actions de prévention primaire et secondaire à l'échelle du territoire**	
Objectif opérationnel	**Agir contre les violences faites aux femmes**	
Besoins identifiés	• Animation d'un réseau d'acteurs du territoire agissant en direction des droits des femmes, afin de renforcer l'interconnaissance et les modalités d'action des partenaires et d'identifier les besoins en termes d'accompagnement des femmes, notamment celles victimes de violences ; • Information et accompagnement par les associations intervenant dans le domaine du droit des femmes, notamment celles victimes de violences, au Point d'accès au droit communautaire situé à Vendôme (dans les locaux du CIAS Territoires vendômois). • Mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation sur la lutte contre les violences faites aux femmes	
Description des actions	• Fédérer l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes • Coordonner les actions des différents acteurs intervenant dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes • Mise en place d'actions, notamment dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre et de la journée du 8 mars consacrée aux droits des femmes avec : - des actions de sensibilisation sur les comportements sexistes auprès des jeunes et des adolescents ; - l'élaboration d'un document de communication en direction des professionnels du territoire pour orienter les femmes victimes de violences vers les acteurs spécialisés intervenant à Vendôme ; - l'organisation de conférences d'information en direction des professionnels du territoire.	
Population cible	• Structures et institutions du territoire. • Tout public et publics scolaires.	
Zone géographique cible	• Vendôme et pour certaines actions spécifiques, le quartier prioritaire des Rottes.	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Direction du Vivre ensemble et Politique de la ville - Communauté d'agglomération Territoires vendômois	Moyens engagés : • Financement des actions au titre de la politique de prévention de la délinquance • Accompagnement financier des associations assurant une permanence au Point d'accès au droit communautaire.

Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Conseil départemental (Centre de planification et dispositif DEF) • Sous-préfecture de Vendôme • Police Nationale • Education nationale • Association Femmes solidaires 41 • Centre hospitalier de Vendôme • Planning familial 41 • France victimes 41 • Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) • Référente violences 41 • Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) • Association de soutien et de lutte contre les détresses (ASLD) • Mission locale de Vendôme • Fédération régionale d'actions santé (FRAPS) • Maison départementale de la cohésion sociale	Moyens engagés : En cours de formalisation
Sources de financement potentielles	• Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)	
Calendrier prévisionnel	• Grenelle du 3 septembre 2019 sur la lutte contre les violences faites aux femmes • Réunions de coordination des acteurs mises en place 1 fois par mois • Actions spécifiques mises en place essentiellement dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre et de la journée du 8 mars consacrée aux droits des femmes.	
Evaluation (Indicateurs)	• Mobilisation et implication des partenaires autours des actions mises en place ; • Fréquentation par les publics cibles, des manifestations organisées ; • Retour des partenaires et acteurs sur la dynamique de réseau.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Une articulation et un travail de coordination entre les différents acteurs seront nécessaires • Une actualisation de cette fiche action sera nécessaire pour étendre ces actions à l'ensemble du territoire du Pays vendômois • Associer les acteurs du secteur judiciaire (police, gendarmerie, tribunaux, préfecture et procureur de la république)	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 2.4.a : Développer l'activité du Dispensaire de l'Ordre de Malte

Porteur du projet : *Dispensaire de l'ordre de Malte*

Axe stratégique	**Favoriser le développement des actions de prévention à l'échelle du territoire**
Objectif opérationnel	**Favoriser l'accès aux droits et l'accès aux soins des personnes en situation précaire**
Besoins identifiés	L'un des objectifs du Programme régional de santé, et plus particulièrement le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS 2018-2022), est de prévenir les situations de rupture des personnes les plus éloignées du système de santé. En dépit des dispositifs spécifiques mis en place, de nombreux obstacles persistent dans l'accès à la santé des publics vulnérables : • Une démographie médicale défavorable • Des problématiques liées à la mobilité • Les renoncements de soins • Les refus de soins • Difficultés d'accès à la prévention Ce public nécessite une prise en charge spécifique et adaptée à leurs besoins et à leur fonctionnement en termes d'adaptation des horaires, d'aide au transport, de création d'une relation d'aide spécifique.
Description de l'action	Les patients sont actuellement reçus sur prescriptions : • Des travailleurs sociaux du CIAS Territoires • Des travailleurs sociaux de la MDCS de Vendôme Il est envisagé d'ouvrir les possibilités de prescriptions aux : • Associations caritatives du territoire (Secours populaire, Croix-Rouge, Secours catholique...) • Travailleurs sociaux de la mission locale • Travailleurs sociaux de l'ACESM Les consultations ont lieu dans les locaux du dispensaire au sein du CIAS de Vendôme. L'équipe est composée de bénévoles : • 8 médecins généralistes retraités, • 1 neurologue retraité sur demande, • 1 médecin retraité de l'Education Nationale spécialisé dans la prise en charge des jeunes, sur demande, • 1 kinésithérapeute dur demande, • 1 pédiatre sur demande • 4 infirmières Les patients peuvent être accompagnés du travailleur social orienteur lors de la première consultation s'ils le souhaitent. Les professionnels pourront fixer d'autres rendez-vous si nécessaire par la suite.

	Le temps des consultations est d'au moins une heure, les professionnels de santé prennent le temps nécessaire à la compréhension des besoins du patient, et à la création d'une relation d'aide adaptée. L'accueil est convivial et adapté au public reçu. Un travail d'information et de mise en lien avec les MSP/MSPU du territoire ainsi q'avec la CPTS et les professionnels libéraux sera envisagé. Le dispensaire n'a pas vocation à suivre les patients sur le long terme ; une orientation vers les professionnels et les services de santé de droit commun sera recherchée.	
Population cible	Les personnes en rupture et/ou en renoncement de soins Et/ou qui n'ont pas de médecin traitant. Il n'y a pas de critère d'âge.	
Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structures identifiées : Dispensaire de l'ordre de Malte France	Moyens engagés : • Temps bénévoles
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • CIAS Territoires vendômois • MDCS de Vendôme, Conseil départemental de Loir et Cher • La Croix-Rouge • Le Secours Populaire • Le Secours Catholique • Osons-Nous-Soigner • La CPTS de Vendôme • ...	Moyens engagés : Non déterminé
Sources de financement potentielles	• L'ordre de Malte France	
Calendrier prévisionnel	• Orientations étendues aux associations caritatives en 2019, à la mission locale de Vendôme et à l'ACESM • Groupe de travail sur les articulations premier trimestre 2020	
Evaluation (Indicateurs)	• Nombre de patients reçus • Nombre de permanences • Nombre de prescripteurs • Nombre de patients qui reprennent un parcours de soins	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Une extension à l'ensemble du territoire du Pays vendômois sera recherchée ce qui entraînera des besoins en matière de mobilité et de transports.	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 2.4.b : Mener une expérimentation dans les Maisons de santé Pluridisciplinaires concernant la prise en charge de consultations nutritionnelles et psychologiques

Porteur du projet : *Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir et Cher (CPAM)*

Axe stratégique	**Favoriser et développer des actions de prévention à l'échelle du territoire**	
Objectif opérationnel	**Favoriser l'accès aux soins et l'accès aux droits des personnes en situation précaire**	
Besoins identifiés	• Améliorer l'accès aux soins des patients dont la prise en charge nécessite des actes non remboursables • Lutter contre le renoncement aux soins • Promouvoir des parcours de soins plus efficients	
Description de l'action	Mettre en place des consultations nutritionnelles et psychologiques financées par la CPAM de Loir et Cher au sein des MSP du Territoire, notamment la MSP Barillet à Vendôme. (La MSP 30 rue de Courtiras a terminé l'expérimentation) Deux critères sont déterminants dans le choix des situations retenues : • L'urgence de la prise en charge • L'existence d'un problème d'accessibilité financière L'orientation est effectuée par le médecin traitant de la MSP dans le cadre du parcours patient ou sur orientation du DAC Santé Escale. Une convention est signée entre la CPAM de Loir et Cher et la MSP La MSP dispose d'un crédit de 80 séances et d'un nombre de séances maximale par patient (jusqu'à 8)	
Population cible	L'expérimentation concerne tous les assurés de la CPAM de Loir et Cher âgés de 18 ans et plus répondant aux critères d'inclusion : • Obésité et surpoids • Maladies chroniques • Troubles psychologiques- Affections psychiatriques- Troubles du sommeil- Arrêt des benzodiazépines • Tabagisme Dans le cadre d'un nouveau suivi.	
Zone géographique cible	Territoire du pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structures identifiées : • CPAM de Loir et Cher	Moyens engagés : Non déterminé
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • MSP Barillet, Vendôme • MSP 30 rue de Courtiras • DAC GCSMS Santé Escale	Moyens engagés : Non déterminé

Sources de financement potentielles	CPAM de Loir et Cher Le montant des consultations pris en charge : • 40 euros pour séance psychologue • 35 euros pour séance diététicienne • 100 euros pour la rémunération du bilan intermédiaire financier transmis au 31 octobre 2019 et du bilan de fin d'expérimentation transmis au 15 mars 2019.
Calendrier prévisionnel	Expérimentation de juin 2019 au 21 décembre 2019.
Evaluation (Indicateurs)	• Quantitative (nb de bénéficiaires ; motif de prescription ; budget consommé etc...) • Mesure d'impact (amélioration de l'état de santé du bénéficiaire) • Satisfaction du patient • Satisfaction de la MSP et des professionnels de santé
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• L'expérimentation doit permettre de répondre à ces différents points par la tenue de réunion de coordination.

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°3.1.a : Développer et formaliser l'instance de coordination des cas complexes à l'échelle du territoire

Porteur du projet: *CIAS Territoires vendômois*

Axe stratégique	**Impulser de nouvelles coopérations en santé mentale**	
Objectif opérationnel	**Améliorer la prise en charge des situations individuelles à domicile**	
Besoins identifiés	• Pallier la saturation des services et des dispositifs • Trouver de nouvelles stratégies d'accompagnement individuel • Favoriser la mise en réseau des acteurs • Impulser et proposer des actions en faveur de l'amélioration des pratiques	
Description de l'action	Organisation d'une réunion mensuelle (Trêve estivale), le jeudi après-midi d'une durée de 2h minimum.	
Population cible	• L'ensemble de la population des communautés de communes du Pays vendômois • L'ensemble des professionnels du territoire	
Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Pôle Aide et développement social du CIAS Territoires vendômois	Moyens engagés : • 1 journée mensuelle pour 3 agents • Salle de réunion • 2h de temps secrétariat
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : Permanents : • Pôle Aide et développement social du CIAS Territoires vendômois • Pôle santé et autonomie à domicile du CIAS Territoires vendômois • Centre hospitalier de Vendôme-Montoire • Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) • Osons-Nous-Soigner • Vers un Réseau de Soins (VRS) • Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)	Moyens engagés : En cours de formalisation

	• Professionnels de santé libéraux • MAIA Beauce vendômois • Rézo addiction 41 • Dispensaire de l'ordre de Malte • Service juridique CATV Invités : • Animatrice CLS TV • MDCS Vendôme CD 41 • Associations/ Bénévoles • Mission locale • UDAF 41 • Mandataires judiciaires indépendants • Service prévention (ACESM)	
Sources de financements potentiels	• Le CIAS Territoires vendômois	
Calendrier prévisionnel	Début de l'ouverture et du développement de l'action : septembre 2019	
Evaluation (Indicateurs)	• A déterminer en septembre 2019 par l'ensemble des partenaires permanents.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Tendre vers une holacratie • Maintenir une implication continue des partenaires	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°3.2.a : Organiser des Conférences/ Débats/ Formations à destination des partenaires en santé mentale

Porteur du projet: *CIAS Territoires vendômois/CLS du Pays vendômois*

Axe stratégique	**Impulser de nouvelles coopérations en santé mentale**	
Objectif opérationnel	**Favoriser l'amélioration des pratiques et la mise en réseau des acteurs en matière de santé mentale**	
Besoins identifiés	• Manque de formation et d'information des professionnels. • Améliorer les pratiques • Mise en réseau des acteurs • Connaissance du partenariat territorial • Saturation des services et des dispositifs	
Description de l'action	• Organisation de deux conférences/ débats maximum, par an sur le territoire du Pays vendômois sur des thèmes notamment choisis en fonction des besoins ressortis lors de la coordination des cas complexes (Action n°3.1.a). • Soutenir les actions de la semaine d'information de la santé mentale (SISM) • Soutenir l'organisation d'une formation au repérage et à l'orientation de la crise suicidaire (ROCS), Réseau VIES 37 • Organiser des temps d'échanges de pratiques professionnelles pour faciliter et favoriser la mise en réseau des acteurs	
Population cible	• Professionnels du territoire • Associations • Grand public (Ponctuellement en fonction des thèmes)	
Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Pôle Aide et développement social du CIAS Territoires vendômois/ CLS du Pays vendômois	Moyens engagés : • Temps agent • Outils de communication
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • L'ensemble des partenaires du territoire	Moyens engagés : Non déterminé
Sources de financement potentielles	• EPCI • ARS Centre Val de Loire • Région Centre Val de Loire • Centre Hospitalier Vendôme-Montoire	
Calendrier prévisionnel	Début de l'action fin 2019, reconductible tous les ans. Périodes : Printemps et automne	
Evaluation (Indicateurs)	• A déterminer avec les membres de la coordination des cas complexes	

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Manque d'implication des professionnels dans le choix des thèmes • Manque de financements pour la communication des actions

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°4.1.a: Réaliser des Diagnostics de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des enfants de 0 à 11 ans

Porteur du projet: *Syndicat mixte du Pays vendômois*

Axe stratégique	**Promouvoir des conditions de vie favorables à la santé**	
Objectif opérationnel	**Sensibiliser la population et les collectivités sur la qualité de l'air intérieur**	
Besoins identifiés	• Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des enfants de 0 à 11 ans • Sensibiliser la population et les professionnels	
Description de l'action	• Achat du matériel pour réaliser les diagnostics • Réalisation de diagnostics gratuits de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des enfants de 0 à 11 ans. • Proposition d'un plan de mesures d'amélioration • Conseils aux collectivités dans la mise en place des mesures d'amélioration	
Population cible	• Enfants de 0 à 11 ans • Professionnels intervenant dans les établissements	
Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : Syndicat mixte du Pays vendômois	Moyens engagés : • Temps agent thermicien • Investissement pour achat du matériel : environ 2500 euros
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Elus des communes du territoire • Syndicat scolaire • Intercommunalité	Moyens engagés : Non déterminé
Sources de financement potentielles	Fonds Leader	
Calendrier prévisionnel	Janvier 2019 à janvier 2022	
Evaluation (Indicateurs)	• Nombre de diagnostics réalisés • Nombre d'établissements visités • Bilan de l'action	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Manque de financements pour mettre en œuvre les mesures d'amélioration • Manque d'investissement des professionnels dans la réalisation des mesures préconnisées • Difficultés de mise en œuvre d'une évaluation globale de cette action et de son suivi	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°4.1.b : <u>Diffuser un outil de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur aux jeunes parents, aux professionnels et aux établissements accueillants des enfants de 0 à 6 ans</u>

Porteur du projet: *Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE)*

Axe stratégique	**Promouvoir des conditions de vie favorables à la santé**	
Objectif opérationnel	**Sensibiliser la population, les professionnels et les collectivités sur la qualité de l'air intérieur**	
Besoins identifiés	Une corrélation existe entre qualité de l'air intérieur respiré et état de santé La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a notamment un effet positif démontré sur la concentration des élèves en classe, le taux d'absentéisme et plus généralement, le bien-être. À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges ainsi que des manifestations allergiques et l'asthme. Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France on estime à 19 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur. Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour sensibiliser à l'importance d'améliorer la qualité de l'air intérieur, que ce soit dans les logements ou dans les établissements recevant du public comme les écoles.	
Description de l'action	Diffusion d'un outil de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur Il sera envisagé une réimpression des documents et un ajustement du format sous réserve de financements complémentaires.	
Population cible	Les professionnels en lien avec des enfants de moins de 6 ans et plus précisément les assistants maternels, les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), les centres de loisirs et les écoles primaires (maternelles et élémentaires)	
Zone géographique cible	Le département de Loir et Cher	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : CDPNE	Moyens engagés : Non déterminé
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • ARS Centre Val de Loire • La DREAL • La FRAPS • La Mutualité française • La DSDEN de Loir et Cher • Les services médicaux de l'académie Orléans-Tours	Moyens engagés : En cours de formalisation
	• Lig'Air	

	• ADIL 41 • Service prévention et PMI du Conseil départemental de Loir et Cher • La conseillère en environnement intérieur • L'association des maires de Loir et Cher • L'ADEME • SNE • L'APPA Centre Val de Loire Des familles	
Sources de financement potentielles	• ARS Centre Val de Loire	
Calendrier prévisionnel	• Diffusion de l'outil prévue jusqu'en fin d'année 2019	
Evaluation (Indicateurs)	• Nombre d'outils diffusés	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	En cours de formalisation	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n°4.1.c : Sensibiliser les professionnels à la qualité de l'air intérieur

Porteur du projet: *Mutualité Française Centre val de Loire*

Axe stratégique	**Promouvoir des conditions de vie favorables à la santé**
Objectif opérationnel	**Sensibiliser la population, les professionnels et les collectivités sur la qualité de l'air intérieur**
Besoins identifiés	La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif sur la concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être. À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges ainsi que les manifestations allergiques et l'asthme. Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France, chaque année, on estime à 19 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur. Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur, tant au sein des logements que des établissements recevant du public comme les écoles.
Description de l'action	• Mise en place d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur auprès de professionnels (Durée : 2h) • Organiser une ou plusieurs séances d'information auprès de professionnels de santé sur la possibilité de prescrire une intervention d'un conseiller en environnement intérieur (CEI). Les interventions sont à destination des personnes souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques et pour lesquelles l'environnement domestique joue un rôle sur a survenue ou l'aggravation de leur pathologie. Le conseiller aura pour missions de : o Se rendre au domicile des personnes qui en font la demande et sur prescription médicale o Réaliser un audit sur la qualité de l'air o Effectuer des mesures, des prélèvements de polluants ou d'allergènes si nécessaire o Proposer des conseils d'éviction adaptés

Population cible	• Travailleurs sociaux • Professionnels intervenants dans le champ de l'aide à la personne (Services d'aide à la personne (SAP), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...) • Professionnels de santé • L'ensemble des personnes souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques et pour lesquelles l'environnement domestique joue un rôle sur la survenue ou l'aggravation de leur pathologie.	
Zone géographique cible	Territoire du pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structure identifiée : • Mutualité Française Centre val de Loire	Moyens engagés : • CEI pour atelier QAI, outils Justin Peu d'Air, documents • Visites CEI
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Animatrice du CLS du Pays vendômois • CIAS Territoires vendômois • MDCS de Vendôme, Conseil départemental de Loir et Cher • L'ensemble des services d'aide à la personne du territoire • L'ensemble des SSIAD du territoire • CPTS du vendômois • Médecins généralistes et spécialistes (pneumologues, allergologues, pédiatres...) du territoire • Centre hospitalier Vendôme-Montoire	Moyens engagés : Réunions de présentation, courriers, flyers Aide à la communication
Sources de financement potentielles	• Mutualité Française Centre Val de Loire	
Calendrier prévisionnel	• Ateliers travailleurs sociaux : fin 2019 • Ateliers SAP et SSIAD : 2020 • Réunion d'information CEI auprès des professionnels de santé et communication : fin 2019 jusqu' à 2022	
Evaluation (Indicateurs)	• Nombre de participants • Nombre de personnes ayant été conseillées par la personne relais dans le cadre de son activité (questionnaire de suivi à 1 mois : 4-5 questions via formulaire en ligne). • Nombre de professionnels de santé informés • Nombre de demandes d'intervention du CEI • Nombre de visites effectuées du CEI	

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• A l'inscription avoir au moins 5 à 6 participants • Les personnes peuvent être réticentes à ce qu'un professionnel entre dans leur domicile (intimité). La démarche ne doit pas être forcée, le consentement de la personne est demandé (signature d'un formulaire).

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 4.2.a : Informer les collectivités et les professionnels médicaux, sociaux et médico-sociaux sur les procédures et l'articulation des dispositifs en matière d'habitat indigne

Porteurs du projet: *Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)*
Agence Nationale de l'habitat (ANAH)
Fédération Solidaires pour l'habitat (SOLIHA)
Plateforme territoriale de la rénovation énergétique du vendômois

Axe stratégique	**Promouvoir des conditions de vie favorables à la santé**
Objectif opérationnel	**Agir contre l'habitat indigne et ses conséquences sanitaires**
Besoins identifiés	• Manque de lisibilité sur les procédures et les dispositifs existants en matière d'habitat indigne Données départementales (Programme d'intervention ARS 2017) : • Le parc de logement est vieillissant ; • Le Parc privé potentiellement indigne représente 4.1% des logements, soit plus de 5 000 logements, ce qui toucherait 10 000 personnes ; • La plus grande difficulté se trouve au niveau du repérage car cela nécessite une démarche de déclaration de la part du locataire, ou du propriétaire occupant ; • Les problèmes de mal logement sont souvent liés à d'autres problèmes d'ordre social, économique ou de santé et nécessitent une coopération entre les différents acteurs.
Description de l'action	• Organiser une séance d'information sur les procédures et dispositifs en vigueur concernant la lutte contre l'habitat indigne pour les élus du territoire. Ces séances seraient proposées lors de réunions d'intérêt communautaires afin d'informer un maximum d'élus du territoire. Leur durée serait de 20 minutes maximum. • Organiser trois séances d'information sur les procédures et dispositifs en vigueur concernant la lutte contre l'habitat indigne pour les secrétaires de mairie et les techniciens communaux. Ces séances seront organisées par les établissements de coopération intercommunale du Pays vendômois. Leur durée serait d'une heure maximum. • L'animatrice territoriale du CLS du pays vendômois sera chargée de diffuser l'ensemble des outils de communication actualisés à l'ensemble des professionnels sociaux, médicaux et médicaux sociaux du territoire concernant les procédures liées à l'habitat indigne (par mails).
Population cible	• Les élus et collectivités du territoire du pays vendômois • L'ensemble des professionnels sociaux, médicaux et médico-sociaux, services de police et pompiers

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n 5.1.a : Créer des outils de communication destinés aux étudiants et aux professionnels de santé pour promouvoir le territoire du Pays vendômois

Porteur du projet : *Les établissements de coopération intercommunale du Pays vendômois*

Axe stratégique	**Contribuer au développement d'un cadre attractif sur le territoire**
Objectif opérationnel	**Améliorer la visibilité de l'attractivité du territoire**
Besoins identifiés	• Faciliter l'accès à l'information des étudiants et professionnels de santé • Promouvoir le territoire • Favoriser le développement de la démographie médicale • Aucun outil de communication complet n'existe à l'heure actuelle
Description de l'action	Créer un groupe de travail sur l'élaboration d'outils de communication à destination des étudiants et des professionnels de santé. ➢ Un livret d'accueil : Propositions de présentations envisagées : • Les aides à l'installation • Les aides pour les stagiaires du territoire • Les lieux et les dispositifs ressources du territoire • La mobilité sur le territoire • Des activités culturelles et sportives La coordinatrice territoriale du CLS du pays vendômois se chargera de l'organisation et de la mise en œuvre de cette action. Cet outil sera diffusé aux étudiants et professionnels de santé du territoire mais également aux associations d'étudiants, aux MSP et exercices regroupés du territoire, aux facultés de médecine) ➢ Un outil vidéo : Propositions de présentations envisagées : • Témoignages d'ambassadeurs du territoire (Professionnels de santé, personnalités reconnus, Chefs d'entreprises...) • Mise en avant des atouts culturels et environnementaux du territoire • D'autres modalités sont encore à préciser Cet outil sera diffusé sur les réseaux sociaux des établissements de coopération intercommunales du territoire, du cercle des entreprises du vendômois et lors des soirées organisées par les différentes facultés de médecine (Tours, Nantes, Poitiers, paris). La coordinatrice territoriale du CLS du pays vendômois se chargera de l'organisation et de la mise en œuvre de cette action.
Population cible	Les étudiants et les professionnels de santé
Zone géographique cible	Le territoire du pays vendômois

Identification du responsable de l'action	Structures identifiées : Les établissements de coopération intercommunale du Pays vendômois	Moyens engagés : A déterminer par le groupe de travail
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Conseil départemental de Loir et Cher • ARS Centre Val de Loire • Centre hospitalier Vendôme-Montoire • La clinique du Saint-Cœur • Les MSP du territoire • La CPTS du vendômois • Les associations d'étudiants en santé • L'office du tourisme • La Région Centre-Val de Loire	Moyens engagés : A déterminer par le groupe de travail
Sources de financement potentielles	Les établissements de coopération intercommunale du Pays vendômois, la Région Centre-Val de Loire (CRST)	
Calendrier prévisionnel	• Démarrage du groupe de travail au premier semestre 2020 • Diffusion de l'outil de communication envisagée en 2020	
Evaluation (Indicateurs)	• Satisfaction des étudiants et des professionnels de santé	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Faire un état des lieux des outils de communication déjà existants • Articuler cette action avec le projet de développement d'une stratégie de marketing territorial du Conseil départemental, déclinée en plan de communication sur l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé • Articuler cette action avec le PAPS	

Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Université de Tours • Syndicat Mixte du pays vendômois • Région Centre Val de Loire • Conseil départemental de Loir et Cher • Etablissements publics de coopération intercommunale • CPAM • ...	Moyens engagés : Non défini
Sources de financement potentielles	A déterminer	
Calendrier prévisionnel	• Mise en lien avec l'université de Tours en 2019 • Mise en place du stage et de l'action envisagées en 2020	
Evaluation (Indicateurs)	A déterminer	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Une complémentarité sera recherchée avec les outils existants	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n 5.2.b : Sensibiliser les professionnels du territoire à l'utilisation du Répertoire Opérationnel des ressources (ROR)

Porteur du projet : *CLS du pays vendômois- GIP E-Santé CVL*

Axe stratégique	**Contribuer au développement d'un cadre attractif sur le territoire**	
Objectif opérationnel	**Améliorer la lisibilité, l'accès à l'information des actions de prévention et des dispositifs existants**	
Besoins identifiés	• Manque de lisibilité des ressources du territoire • Difficultés d'accès à l'information	
Description de l'action	Organiser des séances d'informations et de formation sur le ROR à destination des professionnels de santé et des travailleurs sociaux du territoire. Ces séances seront organisées par l'animatrice territoriale du CLS du pays vendômois et l'ARS centre Val de Loire.	
Population cible	Les professionnels de santé et les travailleurs sociaux	
Zone géographique cible	Le territoire du Pays vendômois	
Identification du responsable de l'action	Structures identifiées : • CLS du pays vendômois • GIP E-Santé CVL	Moyens engagés :
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • ARS Centre Val de Loire et le GIP Centre-Val de Loire e-Santé	Moyens engagés :
Sources de financement potentielles	Non déterminé	
Calendrier prévisionnel	• Démarrage des séances en 2020	
Evaluation (Indicateurs)	• Nombre de professionnels informés • Nombre de professionnels formés	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Difficultés à mobiliser	

Contrat local de santé du Pays vendômois

Contrat Local Santé du Pays Vendômois

Action n° 5.3.a : Organiser un Concours innovation pour les personnes âgées

Porteurs du projet : *Territoires vendômois et association SEVe (Séniors économie en Vendômois)*

Axe stratégique	**Contribuer au développement d'un cadre attractif sur le territoire**
Objectif opérationnel	**Encourager l'innovation**
Besoins identifiés	• Encourager l'innovation pour le développement de produits et services répondant aux besoins des séniors • Améliorer le bien-vieillir autour des thèmes prioritaires identifiés : l'habitat, le tourisme, la santé, l'accès au numérique, l'alimentation et la mobilité. • A travers ces thèmes prioritaires, la préservation de l'autonomie des séniors ou son amélioration ainsi que le développement de liens sociaux sont recherchés.
Description de l'action	Dans le cadre du développement de la filière silver économie en Vendômois, un partenariat est engagé entre Territoires vendômois, l'association SEVe et le comité d'usagers séniors pour la mise en place d'un concours annuel visant à favoriser la création de produits et services novateurs pour les séniors. Cette action collaborative prévoit une répartition des dotations aux lauréats entre les trois parties prenantes. Un règlement du concours est rédigé et validé par Territoires vendômois et par SEVe Les dossiers de candidatures sont examinés à l'aveugle par un jury présidé par le Vice-président de Territoires vendômois en charge du développement économique et composé d'un représentant du Conseil d'administration de SEVe et d'un représentant du comité d'usagers de la filière Silver économie.
Population cible	Les candidats au concours peuvent être : • Des particuliers ; • Des entreprises ; • Des associations ; • Des créateurs d'entreprises ; • Des collectivités.
Zone géographique cible	Arrondissement de Vendôme

Identification du responsable de l'action	Structures identifiées : - Territoires vendômois, Direction du développement économique - Association SEVe	Moyens engagés : • Territoires vendômois : - dotations financières de 2 500 € (1er prix) et 1 500 € (2nd prix) ; - soutien en moyens matériels : accès à l'espace Outremer coworking et pépinière d'entreprises, offert pendant 6 mois. • SEVe : soutien en moyens matériels : adhésion offerte à l'association pendant un an et accompagnement gratuit individualisé pour la mise en place des projets.
Autres acteurs à mobiliser	Structures identifiées : • Comité d'usagers séniors de la filière silver économie • Conseil départemental de Loir et Cher • ARS Centre Val de Loire • Conférence des financeurs	Moyens engagés : Accès aux membres du comité d'usagers pour tester l'innovation : tests de produits et services, retours d'informations,...
Sources de financement potentielles	- Territoires vendômois, Direction du développement économique	
Calendrier prévisionnel	• Lancement du concours en octobre 2019 • Date limite dépôt candidatures : fin décembre 2019 • Jury de présélection : fin janvier 2020 • Jury final : fin février 2020 • Remise des prix : début avril 2020	
Evaluation (Indicateurs)	• Nombre de demandes de dossiers de consultation • Nombre de participants au concours	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	• Prévoir une communication large qui s'adresse aux différentes cibles du concours • Utiliser tous les supports de communication pour diffuser l'information : presse écrite, radios et web, affichage, sites, réseaux sociaux,... • Communiquer sur les projets présélectionnés en amont du jury final • Utiliser tous les supports de communication pour faire connaître les lauréats du concours.	

LISTE DES PARTENAIRES

Comité de pilotage

- Sous-Préfecture de Vendôme
- Région Centre Val de Loire
- Délégation départementale de l'Agence Régionale de santé de Loir et Cher
- Conseil Départemental de Loir et Cher
- Syndicat Mixte du Pays vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires vendômois
- Communauté de communes des Collines du Perche
- Communauté de communes du Perche et Haut vendômois
- Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire

Comité technique

- Sous-Préfecture de Vendôme
- Région Centre Val de Loire
- Délégation départementale de l'Agence Régionale de santé de Loir et Cher
- Conseil Départemental de Loir et Cher
- Syndicat Mixte du Pays vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires vendômois
- Communauté de communes des Collines du Perche
- Communauté de communes du Perche et Haut vendômois
- Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire
- MAIA Beauce vendômois, Conseil départemental de Loir et Cher
- Maison de cohésion sociale de Vendôme (MDCS), Conseil départemental de Loir et Cher
- Association Espoir Vallée du Loir
- CIAS Territoires vendômois
- Clinique du Saint Cœur
- Conseil de l'ordre des médecins généralistes de Loir et Cher
- Rézo Addiction 41
- Direction des services départementaux de l'Education Nationale
- ONCO 41
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile Vendômois Handicap (SESSAD)
- Maison de santé pluridisciplinaire de Saint Amand Longpré (MSP)
- Maison de santé pluridisciplinaire Barillet Vendôme (MSP)
- Maison de santé pluridisciplinaire du 30 rues de Courtiras Vendôme (MSP)
- Maison de santé pluridisciplinaire de Mondoubleau (MSP)
- Association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses 41(ASLD)
- ADOC 41, dépistage du cancer
- Observatoire di Territoire, Pilote 41
- Antenne FRAPS de Loir et Cher
- Réseau Santé Nutrition Diabète 41
- Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie 41 (ANPAA)
- Vers un Réseau de Soins
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques de Vendôme (UNAFAM)
- Caisse d'Allocations Familiales de Loir et Cher (CAF)
- Mission locale de Vendôme
- Groupe associatif Siel Bleu

- Osons-Nous-Soigner
- Service d'Hospitalisation à domicile (HAD)
- Ligue contre le cancer
- Caisse Primaire d'assurance Maladie de Loir et Cher (CPAM)
- Direction départementale des territoires (DDT)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- Mutualité Française Centre Val de Loire
- Groupement de coopération sociale et médico-sociale Santé EsCALE 41 (GCSMS), Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Vendôme, Fédération URPS Centre val de Loire (CPTS)
- Agence Nationale pour l'Information sur le logement 41 (ADIL)
- Association pour la protection de l'enfance 41 (ACESM)
- France Parkinson 41
- Solidaires pour l'Habitat 41 (SOLIHA)

Groupe de travail « Démographie médicale »

- Sous-Préfecture de Vendôme
- Région Centre Val de Loire
- Délégation départementale de l'Agence Régionale de santé de Loir et Cher
- Conseil Départemental de Loir et Cher
- Syndicat Mixte du Pays vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires vendômois
- Communauté de communes des Collines du Perche
- Communauté de communes du Perche et Haut vendômois
- Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire
- Clinique du saint-Cœur Vendôme
- Maison de santé pluridisciplinaire de Saint Amand Longpré (MSP)
- Maison de santé pluridisciplinaire Barillet Vendôme (MSP)
- Maison de santé pluridisciplinaire du 30 rues de Courtiras Vendôme (MSP)
- Maison de santé pluridisciplinaire de Mondoubleau (MSP)
- Conseil de l'Ordre des médecins généralistes de Loir et Cher
- Conseil de l'Ordre des infirmières de Loir et Cher
- Conseil de l'Ordre des pharmaciens Région Centre Val de Loire
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Vendôme, Fédération URPS Centre val de Loire (CPTS)
- Dispensaire de l'Ordre de Malte, Vendôme
- Service d'Hospitalisation à domicile (HAD)
- Antenne FRAPS de Loir et Cher

Groupe de travail « Prévention/Santé mentale »

- Sous-Préfecture de Vendôme
- Région Centre Val de Loire
- Délégation départementale de l'Agence Régionale de santé de Loir et Cher
- Conseil Départemental de Loir et Cher
- Syndicat Mixte du Pays vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires vendômois
- Communauté de communes des Collines du Perche
- Communauté de communes du Perche et Haut vendômois
- Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire

- Conférence des financeurs, Conseil départemental de Loir et Cher
- Vivre Autonome 41, Conseil départemental de Loir et Cher
- Groupement de coopération sociale et médico-sociale Santé EsCALE 41 (GCSMS), Dispositif d'Appui à la coordination (DAC)
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Vendôme, Fédération URPS Centre Val de Loire (CPTS)
- MAIA Beauce vendômois, Conseil départemental de Loir et Cher
- Antenne FRAPS de Loir et Cher
- Caisse Primaire d'assurance Maladie de Loir et Cher (CPAM)
- Mutualité Sociale Agricole Berry Touraine (MSA)
- Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CE.G.I.D.D.), Centre hospitalier de Vendôme-Montoire
- Planning familial de Vendôme
- Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD)
- Mutualité Française Centre Val de Loire
- Maison de cohésion sociale de Vendôme (MDCS), Conseil départemental de Loir et Cher
- Centre intercommunal d'action sociale Territoires vendômois (CIAS)
- Espoir Vallée du Loir
- Rézo addiction 41
- Réseau santé nutrition diabète 41
- Centres d'information sur les droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- ONCO 41, réseau de cancérologie
- Direction des services départementaux de l'Education Nationale
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile Vendômois Handicap (SESSAD)
- L'Association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses 41(ASLD)
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Association Parenthèse
- Union Sportive de Vendôme
- Malakoff Médéric Humanis
- Groupe associatif Siel Bleu
- MaisonDépartementale des adolescents
- Ligue contre le cancer
- Osons-Nous-Soigner
- Mission locale de Vendôme
- UFC Que Choisir
- CAF de Loir et Cher
- ADOC 41, dépistage du cancer
- Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques de Vendôme (UNAFAM)
- Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie 41 (ANPAA)
- Vers un réseau de soins (VRS)
- Association pour la protection de l'enfance 41 (ACESM)
- Jardins de Chaumont sur Loire

Groupe de travail « Santé environnementale »

- Sous-Préfecture de Vendôme
- Région Centre Val de Loire
- Délégation départementale de l'Agence Régionale de santé de Loir et Cher
- Conseil Départemental de Loir et Cher
- Syndicat Mixte du Pays vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires vendômois
- Communauté de communes des Collines du Perche

- Communauté de communes du Perche et Haut vendômois
- Centre Hospitalier de Vendôme
- Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement de Loir et cher (CDPNE)
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Vendôme, Fédération URPS Centre Val de Loire (CPTS)
- Mutualité Française Centre Val de Loire
- Agence départementale d'information sur le logement 41(ADIL)
- Solidaires pour l'Habitat 41 (SOLIHA)
- Agence nationale de l'habitat 41 (ANAH)
- Direction départementale des territoires (DDT)
- Caisse d'Allocation Familiale de Loir et Cher (CAF)

Groupe de travail « Attractivité du territoire »

- Sous-Préfecture de Vendôme
- Région Centre Val de Loire
- Délégation départementale de l'Agence Régionale de santé de Loir et Cher
- Conseil Départemental de Loir et Cher
- Syndicat Mixte du Pays vendômois
- Communauté d'agglomération Territoires vendômois
- Communauté de communes des Collines du Perche
- Communauté de communes du Perche et Haut vendômois
- Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Vendôme, Fédération URPS Centre Val de Loire (CPTS)
- Office du Tourisme de Vendôme
- Observatoire du territoire, Pilote 41
- Cercle des entreprises du vendômois
- Séniors économie en vendômois (SEVe)

Partenariats envisagés :

- Facultés de médecine de Tours, Paris, Angers et Nantes
- Des associations d'étudiants en santé

GLOSSAIRE

ACESM	Association pour la protection de l'enfance
ACI	Accord Conventionnel Interprofessionnel
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Nationale pour l'Information sur le logement
ALD	Affection de Longue Durée
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APPA	Association Pour les Praticiens Hospitaliers et Assimilés
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'enfance
ASLD	Association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses
CAARUD	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CARSAT	Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CD	Conseil Départemental
CDPNE	Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement
CEGIDD	Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic
CEI	Conseiller en Environnement Intérieur
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CH	Centre Hospitalier
CIAS	Centre Intercommunal d'Action sociale
CIDFF	Centres d'information sur les droits des Femmes et des Familles
CLS	Contrat Local de Santé
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COPIL	Comité de Pilotage
COS	Cadre d'orientation stratégique
COTEC	Comité Technique
CPAM	Caisse primaire d'Assurance Maladie
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRCDC	Centre de Coordination des Dépistages des cancers
CTS	Conseil territorial de santé
CVDL	Centre Val De Loire
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DREAL	Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
DTP	Diagnostic Territorial Partagé
EAJE	Établissement D'accueil De Jeunes Enfants
EAPA	Établissement D'accueil de Personnes Agées
EHPAD	Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESMS	Etablissements (et services) Sociaux et Médico-Sociaux
ETP	Equivalent Temps Plein

FIPDR	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
FRAPS	Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé
GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
GHT	Groupement Hospitalier Territorial
HAD	Hospitalisation à Domicile
HAS	Haute Autorité de Santé
IDE	Infirmière Diplômée d'Etat
INSEE	Institut National de la Statistique et des études Economiques
MAIA	Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer
MDCS	Maison De Cohésion Sociale
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
MSPU	Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire
ONS	Osons-Nous-Soigner
PA	Personne Agée
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PH	Personne Handicapée
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRAPS	Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis
PRS	Programme Régional de santé
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
QAI	Qualité de l'Air Intérieur
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
ROCS	Repérage et Orientation de la Crise Suicidaire
ROR	Répertoire Opérationnel des Ressources
SAAD	Service d'Aide A Domicile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SISM	Semaine d'Information de la Santé Mentale
SNE	Syndicat National des Ecoles
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
SRS	Schéma régional de santé
SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
TMS	Travailleur Médico-Social
TROD	Tests Rapides d'Orientation Diagnostique
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UFC	Union Fédérale des Consommateurs
UHR	Unité d'Hébergement Renforcé
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VRS	Vers un Réseau de Soins